

## Implantation et utilisation de SAGIR

---

### DESCRIPTION DU SERVICE

---

Les solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) offrent des solutions intégrées en matière de comptabilité (dépenses) et d'acquisitions, de gestion des ressources humaines et de dotation en ligne. Basées sur les meilleures pratiques, ces solutions sont déjà implantées dans plus d'une centaine de ministères et organismes de la fonction publique québécoise.

Par l'uniformisation des processus, SAGIR favorise des gains en efficacité et assure la qualité et l'intégrité de l'information. SAGIR vous offre une solution intégrée en matière de :

- **Comptabilité (dépenses) et acquisitions**

- Acquisitions
- Comptes à payer
- Grand livre
- Immobilisations
- Libre-service comptes de dépenses et d'acquisitions

- **Gestion des ressources humaines**

- Absences
- Bulletins de paie
- Dossiers des employés
- Emplois et effectifs
- Feuilles de temps
- Horaires de travail
- Libre-service employé
- Libre-service gestionnaire
- Listes de rappels
- Paies des employés
- Planification de la main-d'œuvre
- Postes
- Suivi de la masse salariale et des équivalents à temps complet (ETC)

- **Dotation en ligne - quatre modes\***

- Recrutement
- Affectation
- Promotion
- Mutation

\* Ce service est offert uniquement aux ministères et organismes dont le personnel est nommé selon la Loi sur la fonction publique.

### Ce que le service comprend

- Production d'une étude d'opportunités afin d'établir la faisabilité du projet
- Détermination des enjeux de positionnement pour votre organisation
- Estimation des efforts et des coûts d'assistance nécessaires à l'implantation de SAGIR dans votre organisation
- Élaboration d'une entente d'implantation

---

## NIVEAUX DE SERVICE

---

Vous serez contacté dans un délai de 5 jours ouvrable suivant la réception de votre demande.

Le processus d'implantation dans une nouvelle organisation est déclenché par la signature d'une lettre d'engagement. L'implantation est d'une durée minimale de 6 à 8 mois.

---

## MODALITÉS DE PARTENARIAT

---

### **(Obligations générales et légales)**

#### **Responsabilités et conditions**

##### **Le CSPQ s'assure de :**

- Fournir l'information nécessaire à la prise de décision concernant l'implantation de SAGIR.
- Coordonner les ateliers de travail.
- Produire l'étude d'opportunités.

À la suite de l'analyse d'opportunités, si la décision d'implanter SAGIR est prise, le CSPQ doit :

- Planifier et coordonner les activités d'implantation.
- Réaliser les activités sous sa responsabilité.
- Accompagner les organisations dans la mise en œuvre des activités d'implantation.
- Rendre disponible les formations nécessaires à l'utilisation de la solution SAGIR.

##### **De son côté, le client doit :**

- Participer aux ateliers de travail visant à définir ses besoins.

Si la décision d'implanter SAGIR est prise, le client est responsable de :

- Mettre en place une équipe de projet et une structure de concertation.
- Gérer le changement pour son organisation en :
  - Adaptant ses systèmes, ses procédures administratives et sa technologie, s'il y a lieu.
  - Déterminant le mode d'assistance à fournir aux utilisateurs.
  - Participant aux formations SAGIR.
  - S'assurant que les utilisateurs maîtrisent les outils en libre-service.

---

## TARIFICATION

---

La tarification est établie en fonction des travaux d'implantation à réaliser et de la taille de votre organisation. Une fois l'implantation terminée, des frais récurrents d'utilisation des solutions pourraient s'appliquer; une entente d'exploitation devra alors être conclue.

---

## SOUTIEN À L'UTILISATION

---

Pour toute la durée du processus d'implantation de SAGIR, le CSPQ accompagne votre organisation.

### **SOUTIEN POST-IMPLANTATION**

Lorsque SAGIR est implanté dans votre organisation, vous avez accès aux solutions, à l'information et à la documentation nécessaires à l'exécution de vos tâches en gestion des ressources. Vous profitez également d'un environnement informationnel en libre-service, lequel inclut un ensemble de rapports communs, et le transfert sécurisé des fichiers soutenant la connexion de SAGIR à vos systèmes.

Votre personnel peut compter sur nos conseils pendant les heures d'ouverture (de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi). Nous réservons aux agents autorisés de votre centre d'assistance SAGIR nos services de dépannage, d'information et de modification de paramètres. L'extension des horaires du service de dépannage pour

répondre à des besoins ponctuels est possible sur demande.

---

## POUR OBTENIR CE SERVICE OU POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

---

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour faire affaire avec nous, écrivez à l'adresse suivante :  
[vpsa.racc@cspq.gouv.qc.ca](mailto:vpsa.racc@cspq.gouv.qc.ca).

## SERVICES CONNEXES

---

- Centre d'assistance SAGIR
- Centre d'assistance en dotation (CA-dotation)
- Formation SAGIR
- Opérations contractuelles SAGIR
- Opérations financières SAGIR
- Rémunération, avantages sociaux et retraite

Dernière mise à jour : 14 janvier 2020


## INFORMATION GÉNÉRALE

---

**Ligne CSPQ**

**418 644-CSPQ (2777)**

**1 855 644-CSPQ (2777)**

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2020](#)